# La Cazettoise



#### **SOMMAIRE**

Edito P.1
L'équipe municipale P.2
Conseil Municipal P.3 à 5
Infos communales P.6 & 7
Culture & patrimoine P.8
Les associations P.9 & 10
Infos pratiques P.11 & 12

# MAIRIE #

Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi de 9h à 12h

Permanences des élus, le matin

Lundi : Michel Viala Mardi : Guillaume Gaudard Mercredi : Alain Ricard Vendredi : Maire & Adjoints

Tél: 05 63 37 55 98 Mèl: mairie.lacaze@orange.fr





Photo de l<sup>ère</sup> page : Lacaze vu du ciel Directeur de publication : Alain Ricard Une année bien particulière et, je l'espère, très atypique que ce millésime 2020. Même si les contraintes de la longue période de confinement ont sans doute été moins mal vécues à LACAZE qu'en milieu urbain, il n'en est pas moins certain que notre vie quotidienne en a été profondément modifiée. Tant durant ces presque deux mois, que depuis, nos modes de vie ont changé, nos priorités ne sont plus tout à fait les mêmes et beaucoup de retard s'est accumulé dans la réalisation de certaines tâches saisonnières ou annuelles.

Soixante dix jours après que vous ayez voté pour élire la nouvelle équipe municipale, celle-ci a enfin pu se mettre en place et désigner, Maire et Adjoints. Chacune et chacun a ainsi pris ses fonctions et commencé à œuvrer sur le terrain dans son domaine de compétence. Comme cela avait été annoncé avant les élections, nous souhaitons fortement nous inscrire dans une démocratie participative et comptons donc sur votre participation active.

Malgré les longues semaines de confinement, LACAZE n'est pas resté en sommeil et la majorité des chantiers engagés ont pu continuer à avancer, avec plus ou moins de complexité liée, principalement, aux approvisionnements en matériaux. Ainsi, l'espace de convivialité de Roquecave entre dans sa phase de finition avec les travaux d'électricité et de plomberie, le Relais de la Gendarmerie qui voyait le retard de ses travaux presque comblé est passagèrement à l'arrêt en attendant la livraison de certains éléments de charpente et de couverture.

Le début 2020 a vu l'arrivée de la nouvelle gérante du Multi-Services dorénavant nommé "Chez Catherine"; tout comme elle, le camping et son restaurant ont besoin de nous tous pour sortir de cette période critique sans trop de difficultés.

Faites confiance à nos commerçants et n'oubliez pas qu'ils sont là pour nous, pour vous!

Nous pouvons encore faire que 2020 ne reste pas une année négative, tout au moins pour LACAZE et ses habitants. Retroussons nos manches, invitons nos familles, nos proches, nos amis à venir découvrir la "Petite Cité de Caractère" et faisons en sorte d'être fiers de ce lieu où nous souhaitons les accueillir!

N'oublions pas non plus que LACAZE, est une commune et pas uniquement un bourg. LACAZE, ce sont presque 60 hameaux ou lieu-dits habités et le rayonnement de notre commune ne peut s'entendre qu'au travers de toute cette diversité de lieux, de femmes et d'hommes.

Tous ensemble pour l'avenir de LACAZE

Alain RICARD

Maire



# L'équipe municipale



Alain RICARD

6ème vice-président de la CCSVP (Tourisme & culture)

- \* membre de droit de toutes les commissions Représente la commune auprès de :
- \* CCSVP
- \* OTI
- \* PCC (titulaire)
- \* ACLHTO

Représente la CCSVP auprès de :

\* Hautes Terres d'Oc



Michel VIALA 1er Adjoint

- **Finances**
- Action sociale
- Associations & animation
- Culture & communication
- \* Enfance & transports scolaires
- **Espaces verts**
- \* Collecte des OM

Représente la commune auprès de :

- \* CCSVP (suppléant)
  \* ACLHTO



Christian GUY 2ème Adjoint

- \* Développement économique
- \* Eau & assainissement
- \* Voirie & hameaux
- \* Etat civil

Représente la commune auprès de :

\* Plô du Lac (suppléant)



Pascale BARDOU Conseillère Municipale

- Action sociale
- \* Enfance & transports scolaires Représente la commune auprès de :
- \* FEDERTEEP
- \* Ecole de St Pierre de Trivisy
- \* CNAS



Marc AVISOU 3ème Adjoint

- Urbanisme & bâtiments communaux
- Eau & assainissement
- Électrification, Téléphone & internet

Représente la commune auprès de :

- \* Plô du Lac (titulaire)
- \* SDET (titulaire)





#### Jean-Baptiste BÉNÉZECH Conseiller Municipal

- \* Collecte des OM
- \* Eau & assainissement
- \* Sentiers de randonnée
- Représente la commune auprès de : \* Tryfil
- \* Plô du Lac (suppléant)
- \* PNRHL (titulaire)



Guillaume GAUDARD Conseiller Municipal

- Tourisme
- \* Communication

Représente la commune auprès de :

- \* ACLHTO
- \* OTI (suppléant)



Guillaume CABOT Conseiller Municipal

- Associations & animation
- \* Développement économique
- \* Électrification

Représente la commune auprès de :

- ACLHTO
- \* SDET (suppléant)



Catherine LAVIGNE Conseillère Municipale

- Action sociale
- \* Espaces verts

Représente la commune auprès de :

- \* PCC (suppléante)
- \* PNRHL (suppléante)
- \* ACLHTO



Roland DO Conseiller Municipal

- Urbanisme
- \* Eau & assainissement

Représente la commune auprès de :

\* Plô du Lac (titulaire)



Martine VIALA Conseillère Municipale

- Action sociale
- Culture
  - enfance & transports scolaires
- Sentiers de randonnée

Représente la commune auprès de :

- \* FEDERTEEP
- Ecole de Viane
- \* ACLHTO

# Conseil Municipal



#### CM. du 25 mai

#### \* Élection du Maire :

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, M. Guy SABLAYROLLES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Martine VIALA, la plus âgée des membres du conseil.

Étaient présents: M. BÉNÉZECH Jean-Baptiste, M. CABOT Guillaume, M. VIALA Michel, M. GAUDARD Guillaume, Mme BARDOU Pascale, M. RICARD Alain, Mme VIALA Martine, M. GUY Christian, Mme LAVIGNE Catherine, M. AVISOU Marc et M. DO Rolland.

#### 1er tour de scrutin

a obtenu : M. Alain RICARD : 11 voix ; M. Alain RICARD ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire. M. Alain RICARD, Maire, prend la présidence de l'assemblée.

#### \* Détermination du nombre de postes d'adjoints :

trois postes le nombre d' Adjoints au Maire.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à

#### \* Élection des Adjoints :

élection du 1er Adjoint

#### 1er tour de scrutin

a obtenu, M. Michel VIALA : 11 voix ; M. Michel VIALA ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.

élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint

#### 1er tour de scrutin

a obtenu, M. Christian GUY: 10 voix; M. Christian GUY ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint.

élection du 3ème Adjoint

#### 1er tour de scrutin

a obtenu, M. Marc AVISOU: 11 voix; M. MArc AVISOU ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint.

#### \* Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal de 100 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

 $7^{\circ}$  De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3 000 €,

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €,

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit  $2\,000\,\mathrm{C}$  par sinistre,

12° De donner, en application du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

13° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité ou de déléguer l'exercice de ce droit,

14° De prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 €,

16° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique.

#### \* Fixation des indemnités des élus :

Considérant que le code fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux; Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres : Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'avarcice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (en pourcentage de l'indice brut 1027) :

Maire: 20.5 %.

1er, 2ème et 3ème Adjoints : 9 %.

Conseillers Municipaux : 2.5 %. (concerne 2 élus) Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits budget communal.

### \* Parc Naturel du Haut Languedoc : désignation des 2 représentants de la commune :

lls seront parties constituantes du collège Tarn des communes pour procéder à la désignation de leurs délégués de secteurs au sein des instances délibérantes.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres, M. Jean-Baptiste BÉNÉZECH & Mme Catherine LAVIGNE.



suppléant.

# Conseil Municipal

#### CM. du 25 mai (suite)

# \* SDET : désignation des 2 délégués de la commune : Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués municipaux, soit 2 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres, MM. Marc AVISOU, titulaire & Guillaume CABOT,

# \* SIVOM du Plô du Lac : désignation des délégués de la commune :

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOM du Plô du Lac, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres, MM. Roland DO & Marc AVISOU, titulaires ainsi que MM. Jean-Baptiste BÉNÉZECH & Christian GUY, suppléants.

#### \* Désignation des délégués à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux :

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, après qu'aient été élus le Maire et les Adjoints. Il précise que la commune de Lacaze sera représentée à la CC «Sidobre Vals et Plateaux» par un délégué titulaire et un délégué suppléant dans l'ordre du tableau. :

M. Alain RICARD, Maire, titulaire

M. Michel VIALA, 1er adjoint, suppléant

#### CM. du 12 juin

#### \*Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 : Produit fiscal 2020 attendu : 81 882,00 €.

Après discussion, le Conseil Municipal Décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des deux taxes, ils restent donc **identiques à ceux de 2019**, comme ci-dessous :

TAXES	Base Imposition	Taux 2018	Produit Fiscal
	prévisionnelle 2020		attendu 2020
Foncier bâti	238 300	23,79 %	56 692 €
Foncier non bâti	33 400	75,42 %	25 190 €
Total			81 882 €

#### \* Évaluation des Charges Transférées / Attribution de Compensation aux communes membres :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Valide la proposition du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020 & Approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune.

(Le tableau de la C.L.E.C.T. est consultable en Mairie)

#### \* Vote des Subventions aux association 2020 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dossiers de demande de subventions par les associations pour l'année 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal vote les subventions 2020 aux associations comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2020
Société de chasse (M. Ch GUY ne prend pas part au vote)	400,00 €
AGYVOL(gymnastique)	200,00 €
Pêche Vabre-Lacaze	150,00 €
Vallée du Gijou	300,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	100,00 €
FNACA .	50,00 €
Cinécran 81	300,00 €
ADMR de Vabre	306,00 €
Ayuda	100,00 €
Total	1895,00€

#### \* Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, le Conseil Municipal Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Président de droit : M. Alain RICARD, Maire

Vote des 3 membres titulaires :

M. Marc AVISOU

M. Guillaume GAUDARD

M. Michel VIALA

Sont proclamés élus les trois Membres titulaires ci-dessus,

Vote des 3 membres suppléants :

M. Rolland DO

M. Guillaume CABOT

Mme Pascale BARDOU

Sont proclamés élus les 3 Membres suppléants ci-dessus.

#### \* Désignation d'un correspondant défense :

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune.

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le Conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Désigne M Marc AVISOU, 3ème adjoint en tant que correspondant défense de la commune.

#### \* Désignation d'un correspondant sécurité routière :

Depuis 1972, date de création du Comité interministériel de la sécurité routière, l'état donne une impulsion particulière à la politique locale dans ce domaine en poursuivant 2 objectifs :

 améliorer la connaissance de l'insécurité routière, professionnaliser et structurer le pilotage de l'action locale

# Conseil Municipal



#### CM. du 12 juin (suite)

• renforcer la démarche partenariale avec les collectivités ainsi que la mobilisation des bénévoles : intervenants départementaux de sécurité routière, associations,..

Mme Martine VIALA est nommée correspondante sécurité routière et sera l'interlocutrice privilégiée avec la Préfecture du Tarn.

\* Mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire :

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal Décide : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire selon les modalités ci-après définies.

Cette prime sera attribuée, par arrêté, aux agents qui, en raison des suggestions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, ont été confrontés à un surcroît d'activité et de travail significatif, en présentiel, ou en télétravail ou assimilé, dans l'exercice de leurs fonctions pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

De fixer le montant de cette prime exceptionnelle à un maximum de 500 €. Elle sera versée en une fois. La prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

# \* Désignation du référent du Plan Communal de Sauvegarde :

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Il complète les plans ORSEC de protection générale des populations. Il a été réalisé en 2015 et devra être mis à jour.

Référent du PCS : M. Jean-Baptiste BÉNÉZECH

#### \* Désignation des délégués au CNAS :

Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne deux délégués : un délégué des élus et un délégué agent.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Désigne :

- Mme Pascale BARDOU, Conseillère Municipale pour le collège des Élus.
- Mme Sabine MARTINS-RABACA, Secrétaire, pour le collège des Agents.

# \* Dénomination et numérotation des voies communales des hameaux de la commune :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues des hameaux de la commune.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire. Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes...), le travail des préposés de la poste et autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations et à procéder à leur numérotation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le principe général de la dénomination et numérotation des voies des hameaux de la commune,
- Valide le nom attribué aux voies communales (liste consultable en Mairie)

#### CM. du 10 juillet

# \* Vote des délégués titulaire et suppléant pour l'élection des Sénateurs :

M. le Maire rappelle que :

les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 pour élire les sénateurs des départements de la série 2 (dont fait partie le Tarn),

le nombre de délégués pour la commune de Lacaze est d'1 titulaire et 3 suppléants,

l'élection se fait sans débat, au scrutin secret,

les opérations de vote s'effectuent sous la direction du président et sous le contrôle des membres du collège électoral,

l'élection des délégués et celle de leur suppléant se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal.

Sont élus :

Alain RICARD, titulaire Guillaume GAUDARD, 1er suppléant Catherine LAVIGNE, 2ème suppléante Martine VIALA, 3ème suppléante respectivement par 11 voix chacun au 1<sup>er</sup> tour

#### \* Vote du Budget 2020 de la commune :

M. le Maire donne lecture des propositions concernant l'établissement du Budget Primitif 2020 de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement Fonctionnement Total

DÉPENSES 285 019,17 € 617 682,44 € 902 701,61 €

RECETTES 285 019,17 € 617 682,44 € 902 701,61 €

Rappel : Reste à réaliser 2019 sur BP 2020 : Dépenses : 61454,98 €

Recettes : 20 993,00 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte et Vote le Budget primitif 2020.

#### \* Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID) :

M. le Maire rappelle que :

à l'issue des élections municipales, une CCID doit être instituée dans chaque commune, cette commission est composée

· du Maire,

 de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
 Présentation du tableau des 25 personnes proposées parmi lesquelles les services fiscaux choisiront les commissaires.



# Informations communales

#### Travaux sur les voies et bâtiments de la commune

Après quelques semaines fort compliquées dues à la période de confinement et aux directives diverses et variées nous provenant de la Préfecture et du Gouvernement, les employés municipaux ont progressivement repris le travail et LACAZE commence à retrouver son visage accueillant de début d'été.

L'épareuse est passée une première fois sur toutes nos voies revêtues et non revêtues.

Les six cimetières ont été nettoyés à deux reprises et le désherbage des rues du village est en cours.

La visite périodique du camping par la commission de sécurité a donné lieu à certaines demandes de mise aux normes qui sont en cours de réalisation.

L'installation d'un panneau indiquant le point de rassemblement en cas de feu ou d'inondation est, par exemple, nécessaire.



POINT DE **RASSEMBLEMENT** 



À l'heure où nous mettons en page, l'espace d'accueil et de convivialité de Roquecave entre dans sa dernière phase de travaux (plomberie-électricité, crépis & équipement).

La réfection du pont vieux est quasi terminée ; après son goudronnage et la création de bandes de couleur





pour délimiter l'espace de roulement de celui réservé aux piétons, il ne reste plus que son éclairage à installer. Suite à des incompréhensions entre la municipalité

sortante et le bureau d'étude, le projet «coeur de village» a été mis en suspens. De nouvelles rencontres doivent avoir lieu prochainement avec la société en question.

#### Voirie

Outre ceux du Pont Vieux, les travaux de voirie confiés à la Communauté de Communes ont également repris

depuis plusieurs semaines et certains tronçons sont déjà réalisés sur les routes de Camalières, Lavergne ou encore La Setgearié. D'autres sont programmés pour le second semestre 2020, dont La Sautié, Le Pujol, Le Vert Haut, La Razigade, Pont de Sénégats, Las Communes ou encore la création de places de stationnement au village, à droite à l'entrée de la route de Camalières.



Glissement de terrain au lieu-dit

#### Éclairage public

Le SDET (Syndicat Département d'Électrification du Tarn) a prévu l'enfouissement du réseau électrique rue du Pont Neuf pour la seconde moitié de 2020.

Nous avons programmé celui du réseau téléphonique de cette rue à cette occasion.

#### Internet: "WiFi Européen"

Un programme européen de couverture WiFi des zones très mal desservies est en cours de déploiement. À cet effet, de nouveaux relais sont en cours d'installation dans le village de Lacaze. Cette opération est financée à 100% par l'Europe.

#### Le Relais de la Gendarmerie

Également stoppés quelques semaines pour raison de confinement dû à la covid 19, les travaux d'aménagement du relais de la Gendarmerie ont également repris et avancé de manière significative.



Les planchers sont coulés, la cage d'ascenseur est en place et la partie arrière, côté château, a été découverte pour en refaire la charpente.





Malgré les retards de certains fournisseurs, les entreprises restent sensiblement proches des délais prévus.

# Informations communales



#### **Fleurissement**

bien qu'il n'y ai pas de classement "Villes et villages fleuris" cette année, la commission visitera Lacaze en août pour encourager la municipalité et son personnel dans la poursuite de sa volonté de fleurissement.





ll est agréable de constater que, si la municipalité fait de gros efforts de fleurissement, certains particuliers font également de leur mieux, comme par exemple ci dessus à droite, à La Bessède.

#### **Incivilités**

Il est à déplorer, non seulement le manque de civisme mais encore la bêtise de certains qui n'ont rien trouvé de mieux que de déverser plusieurs berlingots de lessive dans la fontaine de la place du Château.

En effet, outre le fait que nous ayons été obligé de mobiliser des heures d'employés municipaux, il est bon

de rappeler que cette eau chargée en lessive part ensuite polluer le Gijou tout en passant par le local technique, sous la fontaine qui abrite non seulement la pompe mais également les compteurs électriques du château.

Quelques heures de plus sans pouvoir intervenir et les conséquences de cet acte idiot auraient donc



pu être désastreuses pour nos installations et les finances de la commune.

#### Sacs poubelles

Il est rappelé aux habitants de la commune (résidence principale et secondaire) qu'ils peuvent venir retirer leur dotation de sacs poubelles en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.



#### Ramassage des encombrants

RAPPEL : Comme chaque été, celui ci sera exceptionnellement organisé, pour les personnes avant l'impossibilité de les emmener à la déchetterie.

Le prochain ramassage aura lieu le 6 août 2020

Les encombrants devront être à l'extérieur de vos bâtiments!



Pour pouvoir en bénéficier,

il est indispensable de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie au plus tard 15 jours avant cette date. <u>Seuls les</u> <u>résidents inscrits</u> verront leurs encombrants collectés!

#### **ETAT CIVIL**

#### Ont pointé leur frimousse :

MACHADO Yari, le 10/01/2020 (La Razigade)

#### lls se sont unis:

P.A.C.S.: SAULLIERE Sébastien & Mme BERNARD Céline, le 05 juin 2020 (Lacaze)

#### lls nous ont quitté:

Mme BRUS Reine, le 04 mars 2020 (La Borie) M. BARDOU Rémi, le 08 mai 2020 (Roquecave) M. MALLET Camille, le 24 mai 2020 (Camalières)

\*



# Culture et Patrimoine

#### Programmation de juillet à octobre 2020

14 juillet / 9 août au château : Exposition "photo animalière et monde végétal" de Gérard MOLLET, étage de l'Agora

Installé près de Castres, ce passionné de nature et de photographie nous propose des instants sauvages, tel cet isard des Pyrénées. Son objectif capte de fabuleux détails

auxquels notre œil ne prête pas toujours attention. Le procédé de tirage qu'il utilise sur papier photo coton

magnifie le tout!

14 juillet/ 9 août au château : Exposition sculpture "Hommage à René PRESTAT" avec la participation de Michel SERGENT et Didier VIALA, rez-de-place de l'Agora Initialement prévue avec la participation croisée de nos deux "voisins sculpteurs" de Sénégats, cette exposition se veut aujourd'hui un hommage à notre grand artiste local, René PRESTAT, tragiquement disparu le mois dernier.

17 juillet à 20h30 au temple : Cinéma "Mine de rien"

Tarif : 5€ (Comédie de Mathias Mlekuz)

7 août à 20h30 au temple : Cinéma "#Je suis là"

Tarif : 5€ (Comédie de Eric Lartigau avec Alain Chabat,...)

11 août au 6 septembre au château : Exposition sculpture & peinture de Jean-Louis MARTIRE, rez-de-place de l'Agora

Né à Sète dans l'Hérault, autodidacte de l'art. Ses premiers dessins ont été réalisés en 1977 à la suite d'un accident de travail (explosion du pétrolier GUNNY dans le port de Sète). Depuis ses premiers graphismes griffonnés inconsciemment sur une feuille de papier, il a multiplié les techniques et les supports pour nous présenter aujourd'hui des oeuvres en deux et trois dimensions.

12 août : Journée "Pierres sèches" en partenariat avec le PNRHL Sous la houlette du formateur Manuel Borrralho, venez découvrir ou vous perfectionner à la technique de construction de murs en pierres sèches. RdV à 8h30 au château pour une séance de théorie puis déplacement sur le chantier, à Lavergne, pour une mise en pratique des savoirs présentés. Repas en commun le midi sur place.

8 septembre au 4 octobre au château : Expo "Le Sidobre surréaliste" par les élèves du Lycée Professionnel LE SIDOBRE, rez-de-place de l'Agora Les élèves du Lycée Professionnel du Sidobre à Castres, ont réalisé un travail sur le thème du massif du Sidobre vu sous un angle surréaliste.

19 & 20 septembre : Journées Européennes du Patrimoine \* Les deux jours : visites commentées du château et du village

\* Dimanche 20 à 17h : Concert de jazz avec JAZZ CAT

4 octobre au château : Ciné concert "Safari piano" par Hélène Assemat et ses élèves du conservatoire, amphithéâtre de l'Agora / 17h (15 € adultes / 10 € enfants)

Notre programmation a été sévèrement réduite en raison de la pandémie de Covid 19, veuillez nous en excuser.

#### Association "De Notes en Châteaux"

L'association de Corrine SALZA, co-organisatrice de tous les évènements jazz de LACAZE, nous annonce l'ouverture, pour la rentrée prochaine, d'une école de musique au château de LACAZE !!!

Début des cours le lundi 7 septembre. Les cours ont lieu le lundi de 13h30 à 19h00. Éveil musical : le mercredi de 13h30 à 17h30 Renseignements complémentaires et tarifs : www.denotesenchateaux.com/formations













#### Petites Cités de Caractère®

Petites Cités La situation exceptionnelle que connaît le pays depuis guelgues mois ne nous a pas donné l'occasion de nous rencontrer avec nos homologues des 7 autres PCC d'Occitanie ni d'étudier d'éventuelles nouvelles candidatures.

Le Président de l'association régionale, Maire de Combret sur Rance, ne s'étant pas présenté à sa succession, il nous faudra élire un nouveau Président à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 22 septembre. Lacaze compte bien continuer à siéger au Bureau de l'association.

# Associations lacazoises





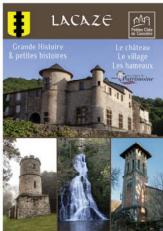


Dans le numéro de Janvier nous vous rappelions les 3 axes forts de développement prévus pour l'animation culturelle de Lacaze et son château et vous avez pu suivre l'évolution de l'association au travers des trois éditos qui sont parus sur notre site.

Tout avait bien commencé, les programmes établis, les dates arrêtées et soudain le virus...

Le choc a été d'autant plus violent qu'inattendu et que la situation a fait l'objet de mesures très restrictives de confinement et qu'aucune date n'est encore prévisible pour un retour à « la normale ».

Nous commençons à entrevoir le bout du tunnel et le désir d'action se teinte d'un optimisme sans failles.



Un livret décrivant l'évolution de Lacaze et de son château et proposant une visite détaillée du village est paru sous le titre de grande histoire et petites histoires pour Lacaze.

Nos avons équipé 4 salles du château d'un dispositif sonore enregistré permettant, par pression sur un commutateur, une visite commentée.

Sur la mezzanine du château, vous pourrez prochainement regarder une vidéo. Les visites sont à nouveau autorisées avec les précautions d'usage et nous remercions vivement l'office du tourisme intercommunautaire pour son soutien sans faille. Quelques manifestations ont été supprimées et certaines ont pu être intégrées dans le programme du second semestre de 2020.

Notons principalement:

- Le maintien de l'exposition textile de mapie des vignes du 23 juin au 12 juillet
- L'exposition de photographie animalière de Gérard MOLLET (14/07 09/08).
- L'exposition de peinture et sculpture de Jean-Louis MARTIRE (09/08 06/09)
- Le remplacement du festival de jazz de Pentecôte par un après midi jazz et concert en après-midi, le dimanche 20 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.
- Le ciné concert des élèves du Conservatoire de Castres le 4 octobre.
- Une journée stage pierres sèches avec le Parc Régional le 12 août.
- 2 séances de cinéma les vendredis 17 juillet et 7 août.

L'assemblée générale de l'association est maintenue le jeudi 6 Août sous une forme à préciser.

Vous trouverez le détail de ces manifestations sur notre site et nous souhaitons que vous serez nombreux à nous prodiguer vos encouragements.

La municipalité a désigné ses 5 nouveaux représentants à notre Conseil d'Administration. Celui-ci se réunira à la suite de l'AG et mettra au point les derniers ajustements du programme du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et préparera celui de 2021.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toute l'actualité de notre association sur notre site : www.amisduchateaudelacaze.org et sur la page facebook Amis du Château Lacaze-Tarn

Suite à la disparition brutale de notre ami et artiste René PRESTAT, ainsi que de son épouse et de leur fils, une



exposition en son hommage est organisée au château du 14 juillet au 9 août, en compagnie des sculpteurs Didier VIALA et Michel SERGENT, tous deux de Sénégats.

Lors de son dernier conseil municipal, la municipalité de LACAZE a décidé d'élever René au titre de Citoyen d'Honneur de la commune.

Nous vous invitons à venir lui rendre hommage à l'occasion de l'exposition qui se déroule au château du 14 juillet au 9 août. Un livre d'or sera disponible pour recueillir vos messages.

Henri Calvet & Alain Ricard

AAPPMA Lacaze-Vabre Après avoir rencontré la nouvelle équipe municipale, l'AAPPMA de Vabre-Lacaze souhaite renforcer l'activité pêche sur le village.

Le projet de No-Kill reste d'actualité et le soutien des propriétaires riverains est nécessaire, je

ne doute pas que les nouveaux élus sauront convaincre et faire aboutir cette action pour le bien commun.

Nous nous engageons pour notre part à réaliser quelques lâchers supplémentaires au cours de la saison. Bien qu'écourtée la période de pêche est encore longue, profitez- en!

et surtout pêchez les écrevisses car c'est le seul moyen de faire baisser les populations.

à bientôt au bord de l'eau.

Contact : Philippe Fourrey Tél : 06 88 70 97 45 philippefourrey@gmail.com



# Les associations lacazoises

Aide aux Lévriers

La vie d'Ayuda aux temps du COVID-19

Le confinement n'est pas resté sans conséquence pour l'association AYUDA - Aide aux lévriers. Même si les adoptants ont toujours pu profiter d'une petite balade avec leurs lévriers pour

prendre l'air.

pour les Galgos dans les refuges partenaires ce fut une toute autre histoire. Non seulement, Ayuda ne pouvait pas se rendre en Espagne pour chercher ces lévriers, mais de ce fait ne pouvait pas pu non plus emmener au refuge la nourriture, les couvertures ou les produits de soin collectés par nos sympathisants. Les adoptants et familles d'accueil attendaient impatiemment leur protégé, certes sauvés par des bénévoles espagnols, mais toujours dans un refuge où la situation devenait très préoccupante: TROP DE CHIENS ET PAS ASSEZ DE NOURRITURE. Grâce aux dons de personnes sensibles à la souffrance animale, Ayuda a trouvé un moyen pour faire livrer en urgence deux palettes de croquettes par une entreprise espagnole qui a fait un effort pour le prix. Après un premier relâchement du confinement pour les organismes de protection des animaux, une équipe d'Ayuda a pu se rendre en Espagne pour rapatrier trois Galgos qui ont trouvé leur place chez des adoptants ou famille d'accueil. Entre temps de nouveaux transports ont eu lieu.

L'autre conséquence pour la vie de l'association, le confinement a empêché toute manifestation telle que des vide-greniers et autres activités qui nous permettent habituellement de récolter les fonds, si nécessaires, pour aider les lévriers maltraités. Maintenant la vie de notre association reprend avec l'organisation des balades et rencontres entre adoptants dans le respect des normes sanitaires en vigueur bien sur. Nous l'avions promis lors du confinement, Ayuda va mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu. Certes, face à une pandémie, sauver des chiens peut sembler anodin,

Certes, face a une pandemie, sauver des chiens peut sembler anodin, mais ces lévriers en souffrance méritent aussi notre compassion. Selon Saint François d'Assise: «Toi l'Homme, tu me dis que ce serait un péché qu'un chien me soit l'être le plus cher? Mais un chien te reste fidèle dans la tempête, certains hommes même pas dans le vent».



Pour plus de renseignements : AYUDA - Aide aux Lévriers Monika Kleppinger - La Razigade 81330 Lacaze - Tél. 0674 289 029 - ayuda.presidente@gmail.com

ACGYVOL

#### GYM AU CHÂTEAU

Contacts: Véra 07 87 10 84 42

Brigitte 05 63 50 16 51 / Franck 05 63 37 26 03



Contact : **Gérard Grzyronowicz**Site :

comitedesfetesdelacaze@gmail.com

Tél: 07 85 78 46 67

Facebook:

Comité des Fêtes de Lacaze Officiel



Contact:

Tél: 05 63 74 54 05

Mèl: valleegijou@gmail.com

Facebook : Vallée Gijou



Contact : Sandrine Salvetat

Tél: 06 59 52 70 53

(groupe fermé sur facebook)

#### Société de Chasse

Les membres et le bureau de la Société de Chasse de Lacaze ont décidé de maintenir le Ball-trap 2020 malgré la Covid 19.

Nous comptons donc sur le sérieux de tous pour que cette manifestation se déroule bien, pour que cette journée soit agréable pour chacun et chacune ...pour un moment de liberté et de convivialité.

Le président

# Samedi 25 juillet de 9 h à 20 h planches LACAZE primées à la Croix de Martel Restauration rapide et boissons sur place Exceptionnellement cette année pas de concours, pas de repas à table

#### CdF Roquecave

Comme chaque année, la fête annuelle de Roquecave devait lancer la saison des fêtes votives au mois de mai, mais compte tenu de la période si particulière que nous

venons de passer, le comité vous donne rendez-vous en 2021 dans un tout nouveau décor. En effet, en 2021 la fête se déroulera à côté de l'église de Roquecave où actuellement une place destinée à recevoir les chapiteaux ainsi qu'un local sont en construction.

Alors, puisqu'il en est ainsi, rendez-vous en 2021!



# Informations pratiques



#### - SIVOM du Plô du Lac

(service Eau Potable et Assainissement Collectif) : Place du Petit Train 81530 Viane du lundi au vendredi : 13h30 à 17h00

Propriétaires de Résidences secondaires :

Merci de bien vouloir relever votre compteur d'eau avant votre départ et de le communiquer au secrétariat du Sivom du Plô du Lac, au plus tard le 30 septembre au 05 63 37 50 34 ou à sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr

#### Les bonnes habitudes à prendre

#### \* Surveiller les fuites

Un robinet qui goutte gaspille 5 à 20m³ d'eau par an, et une chasse d'eau 30 à 250 m³ d'eau par an. Pour surveiller les fuites, il suffit de relever précisément le volume mentionné sur l'index du compteur à quelques heures d'intervalle, sans prélèvement d'eau.

#### \* Utiliser l'eau à bon escient

Veiller à fermer les robinets lorsqu'on se brosse les dents ou qu'on se lave, est un geste simple qui permet d'éviter de rejeter de l'eau potable directement aux égouts.

#### \* Au jardin

Afin d'éviter l'évaporation, arroser préférentiellement votre jardin le soir, pailler le sol et planter des plantes résistantes à la sécheresse.

#### \* l'Hiver

N'oubliez pas de protéger votre installation contre le gel (coffret compteur et tuyaux), les conséquences seraient à votre charge.

Résidences secondaires penser à purger le réseau d'eau et fermer le compteur avant votre départ.



# COMMENSATE SE COMMENTE

#### Espace de Vie Sociale

Sidobre Vale et Plateaux **Qu'es aquò** l'Espace de Vie Sociale de la CCSVP?

La concrétisation de ce projet de la CCSVP devrait enfin voir le jour à l'automne prochain. Il s'agit d'un véhicule de type camping car, équipé, entre autre, de postes informatiques afin de permettre à la population des hameaux reculés du territoire d'avoir accès aux divers services nécessitant un accès internet.

Ce ne sera pas le seul rôle de ce véhicule et de sa responsable qui auront également pour mission d'être la vitrine de la vie culturelle de la Communauté de Communes.

Toute personne intéressée par la mise en place d'ateliers de découverte du numérique est invitée à se manifester auprès de la mairie.

C'est donc Aurélie MOUGEL qui vient de rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux en tant qu'animatrice de l'Espace de Vie Sociale.

#### Le Tour de France à Lacaze

En 2020, la grande boucle passe à nouveau sur la commune de Lacaze.

Cette année, il ne traversera pas le bourg mais passera à La Quintaine et La Roubinesque.

Il s'agit de l'étape MILLAU ->LAVAUR prévue le 4 septembre sur une distance de 168 km.

Les consignes préfectorales concernant cette période n'étant pas encore connues, nous ne pouvons pas, à ce jour, préciser quelles seront les conditions d'accès au parcours.



#### Santé publique France

# Rappels des consignes liées à la Covid 19

L'épidémie n'est malheureusement pas totalement maîtrisée et reste toujours présente en France et même dans le Tarn.

Il est donc toujours important de se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Plus de renseignements sur :

http://inpes.santepubliquefrance.fr



# Informations pratiques

En 2019, LACAZE a été concernée par une nouvelle campagne de recensement de la population. Il en ressort une inversion de tendance favorable pour notre commune qui ne cessait de voir sa population décroître depuis le milieu du XIXème siècle. LACAZE comptait 2546 habitants en 1856 pour atteindre son seuil le plus bas en 2015 avec 292 habitants.

Le recensement de 2019 indique une population qui remonte au dessus des 300 âmes avec le nombre de 310 habitants. C'est néanmoins le chiffre intermédiaire de 2017 qui est retenu pour les données officielles : 306 habitants.



Variétés et races anciennes : nous avons besoin de votre témoignage.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a recruté Catherine Haas, pour approfondir notre connaissance sur les races et variétés

anciennes et locales du Haut-Languedoc et les valoriser. Mais pour cela le PNR a besoin de votre contribution!

Des variétés potagères adaptées au territoire : le Haut-Languedoc en regorge. Souvent ces variétés n'ont pas de nom précis, mais sont





la fierté des jardiniers qui les cultivent d'années en années, de génération en génération. Certaines ont déjà été sauvegardées comme l'oignon de Tarassac, d'autres, ne demandent qu'à sortir de l'anonymat. Alors, avant qu'il ne soit trop tard, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc entame la création d'un recueil qui recensera ces variétés. Ensemble, prenons conscience de l'importance de sauvegarder la diversité présente dans nos jardins.

La petite vache tarnaise ou la m y s t é r i e u s e d'Anglès : présente dans la région de Mazamet entre 1850 et 1930, cette petite vache était particulièrement apte au travail et



donnait même un peu de lait. Récompensée à des concours agricoles locaux, elle semblait avoir son importance dans les élevages de la région, mais n'a malheureusement pas survécu à la mécanisation de l'agriculture et à l'évolution vers des races de plus en plus productives. Sa robe couleur gris blaireau aux extrémités plus foncées ainsi que ses élégantes cornes la caractérisent.

Tout ceci évoque des souvenirs de votre enfance ou des récits de vos grands-parents ? Vous avez un livre qui en parle ? Une vieille carte postale qui l'illustre ?

Source : Bibliothèque virtuelle des bovins, ministère de l'agriculture.

Alors contactez Catherine Haas : service-civique@parc-haut-languedoc.fr 06 77 06 49 35



"Poésie, Slam, même pas peur"

Une de nos élues reçoit le second prix du concours de poésie des HTO, dans la catégorie "Occitan"!

#### SOLESA

Quora te siás impausada a ieu, te vesiái coma una perilhosa salvatja.

Sens vergonha, as envasit mon lièch,

E ieu, rambada dins mon canton, tremolanta d'esglasi e de freg,

Ploravi sens poder clucar los uèlhs.

Una nuèit, l'aganiment me sarrèt contra la tiá esquina, I trapèri una calor amaisanta,

Ritmèri mon alenament sul tieu.

E m'endormiquèri, fisançosa coma una nenòta.

Pauc a pauc, amb la tiá paciéncia capuda, as adomerait ma paur.

Talament que creguèri longtemps qu'èra ieu que te causiguèri,

coma se causís un bon vin.

E aital, cada jorn, te tasti, te glopegi.

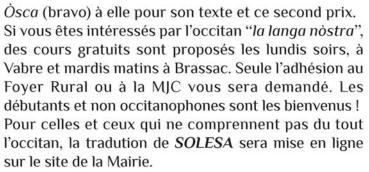
Presi ton gost de libertat, ton rèiregost de patz.

Sabi que te pòdi far fisança, tu ma Solesa,

Seràs totjorn ma companha fidèla.

E, al darrièr jorn, reconeissenta, Daissarai dins tas mans obèrtas, Mon darrièr badalh.

Martina Viala



Bona lectura a totas et a tots!